



# **PROJET EDUCATIF**

**ETABLISSEMENT D'ACCUEIL  
DU JEUNE ENFANT**

**2023 – 2024**

## **5 MOTS CLÉS FORMENT LA COLONNE VERTÉBRALE DU PROJET PÉDAGOGIQUE :**

### **INCLUSION : Adaptation des adultes à l'enfant**

- Notre responsabilité : prendre en compte les compétences de l'enfant et ses besoins tout au long de l'accueil pour lui offrir un espace d'expérimentations et de relations qui évolue avec lui.

### **INTÉGRATION : Adaptation de l'enfant à son environnement**

- Notre responsabilité : accompagner l'enfant dans la découverte du matériel, de la relation à l'autre et dans la compréhension des règles et limites de la vie en groupe et lui permettre de les mettre en jeu à son rythme

### **CONTINUITÉ : Faire du lien**

- Notre responsabilité : créer des espaces d'échanges avec les familles pour étayer la relation à l'enfant

### **CONTENANCE : Porter l'enfant physiquement, psychologiquement**

- Notre responsabilité : être autant disponible aux demandes de portages et de soutien physique qu'aux demandes verbales ou non verbales de l'enfant (physiologiques, affectives, éducatives, sensori-motrice...).

### **COÉDUCATION : Créer un maillage éducatif**

- Notre responsabilité : être à l'écoute de chaque projet parental et réfléchir avec les familles au projet d'accueil de leur enfant

## **L'ENJEU DE CE PROJET EST**

### **Pour les enfants :**

- De passer par l'inclusion et un travail d'aménagement de l'espace physique et psychique pour tous les enfants, ce qui leur permettra petit à petit de trouver leur place dans l'espace d'accueil.
- Une place qui passera par le biais de la verbalisation, l'écoute et la compréhension des règles de vie sociale et des codes de relation à l'autre et la recherche d'expérimentations en lien avec leur rythme de développement.
- Ceci leur permettra de glisser vers l'intégration, c'est à dire une compétence à s'adapter à un environnement moins connu. Une adaptation possible parce qu'ils auront pu faire l'expérience de la rencontre de l'Autre et s'ouvrir à l'environnement dans un cadre sécurisant.

### **Pour les parents :**

- De leur offrir un espace où ils pourront confier sereinement leur enfant et partager du temps avec lui, au quotidien, quand ils le peuvent.
- De leur proposer des temps de rencontres et d'échanges avec les professionnelles de la structure.

Pour ce faire, différents outils éducatifs, pédagogiques, de médiation et de communication sont utilisés à l'attention de chaque enfant (quelle que soit la particularité des besoins éducatifs), de

leurs familles, des partenaires et des professionnelles. La plupart de ces supports sont transversaux et jouent un rôle important dans la mise en place d'un accueil cohérent qui prend en compte à la fois :

- Les attentes des familles qui sollicitent une place d'accueil,
- Le temps nécessaire à la mise en place d'une relation de coéducation entre les parents et les professionnelles
- Les besoins relationnels, physiologiques, moteurs et cognitifs de l'enfant accueilli,
- La complexité de la mise en place d'un travail de partenariat avec les intervenants extérieurs
- Le temps d'approfondissement, pour les professionnelles, d'un projet commun qui favorisera une réelle cohésion sur le sens des actes éducatifs permettant un accompagnement cohérent de chaque enfant accueilli.

Ces différents outils du quotidien vous sont présentés à travers les mots clés du projet pédagogique :

### **INCLUSION :**

- ⇒ Dispositif visant à faciliter l'installation de l'enfant dans son nouveau lieu de vie avec comme objectif une adaptation la plus précise possible des professionnelles qui l'accompagnent à ses besoins affectifs, physiologiques, moteurs et cognitifs pour créer un environnement sécurisé enclin à soutenir ses premières expérimentations et relations dans le multi-accueil
- ⇒ Sans durée prédéfinie ;
- ⇒ Concerne en particulier les professionnelles référentes de l'enfant et s'ouvre petit à petit aux autres professionnelles du groupe.

### **Il comprend :**

1. **La familiarisation** : Elle est proposée pour tout premier accueil quelles que soient les circonstances de celui-ci. En cas d'accueil d'urgence ses différentes étapes sont adaptées au mieux pour l'enfant et sa famille. Elle est adaptée à chaque nouvelle arrivée pour tenter de répondre au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille en reconnaissant les besoins de chaque famille et de la collectivité.  
Elle se construit avec la famille, elle est donc susceptible d'évoluer.

**L'enjeu : faire qu'un univers inconnu devienne suffisamment familier pour l'enfant et ses parents afin qu'une relation éducative respectueuse puisse commencer à se construire.**

Son organisation :

#### ✓ **Différentes rencontres avec chaque famille :**

1. En amont, pour préparer les contrats, présenter le projet du multi-accueil : ceci permet un premier contact avec chaque famille pendant lequel elle commence à se présenter et à poser des questions. Même si ce n'est qu'administratif cela pose un premier cadre d'échanges. Nous présentons le dispositif de familiarisation et le préparons en tenant compte des disponibilités de la famille et du rythme du groupe dans lequel l'enfant va être accueilli. La professionnelle référente qui les accueillera le premier jour leur est présentée ;
2. Le premier jour, la famille découvre le lieu d'accueil avec une prise de contact avec les professionnelles qui vont s'occuper de l'enfant. Les personnes qui vont être référentes de l'enfant sont présentes tout au long du processus de

familiarisation. Celles-ci expliquent le rôle de chaque personne présente dans l'environnement de l'enfant. Elles présentent également les lieux ouverts aux parents et ceux réservés aux membres de l'équipe ;

3. Une présence répétée du/ des parents avec l'enfant dans l'espace d'accueil de l'enfant. Cette période est ajustée à chaque enfant et à chaque parent. Cet ajustement prend en compte les manifestations de l'enfant, de sa famille et les perceptions des professionnelles. Il se fait au cours d'un dialogue avec la famille, sans oublier la prise en compte de la réalité des besoins de garde.

✓ **Une durée qui n'est pas prédéfinie dont l'enjeu est de permettre :**

1. Aux parents de passer du temps dans l'espace de vie où leur enfant va être accueilli. Cela va leur permettre de pouvoir observer les pratiques professionnelles à différents moments de la journée, de voir comment les professionnelles interviennent auprès des enfants, de ressentir l'ambiance et de pouvoir l'imaginer afin de se projeter une fois qu'ils laisseront leur enfant. Cela leur permet également de poser des questions, de reprendre avec la professionnelle des éléments sur l'accompagnement de leur enfant.
2. A l'enfant de passer du temps dans son futur espace d'accueil avec son/ ses parent(s) afin qu'il découvre avec lui/ eux une partie des nouvelles informations qui vont lui arriver (bruits, odeurs, voix...). C'est la sécurité de base posée par sa famille qui va l'aider à se familiariser avec ce nouvel environnement et à s'approprier petit à petit d'autres repères. Le fait que ce soi(en)t le/les parent(s) qui fasse(nt) le lien avec ce nouveau lieu permet à l'enfant de rentrer plus délicatement dans celui-ci. Prendre le temps permet également à l'enfant de s'imprégner des échanges entre son/ ses parent(s) et les personnes qui les accueillent. Le ton de la voix, la détente du corps peuvent être des éléments rassurants. Nous savons que c'est avant tout l'entrée en relation entre les adultes qui conditionne la façon dont l'enfant rentrera lui-même en relation avec ce nouvel environnement.
3. Une période d'observation : Cette période permet aux professionnelles référentes d'observer la relation entre le(s) parent(s) et l'enfant. Elle permet de co-construire l'accompagnement en prenant en compte les demandes de la famille, en reconnaissant la diversité des pratiques familiales sans chercher à les imiter à tout prix, tout en y portant attention et en évaluant comment elles peuvent contribuer à l'ajustement de l'accompagnement professionnel pour le bien-être de l'enfant. Les professionnelles commencent le cahier de l'enfant en notant toutes les remarques/ questions que le(s) parent(s) peu(ven)t formuler mais aussi des ressentis de ces premières observations qui pourront être repris en réunion.  
Pour l'enfant en situation de handicap les éléments spécifiques à certains points liés à sa maladie sont travaillés avec la famille, la directrice, les référentes, l'infirmière et le/ les médecin(s) et partenaires pour commencer à élaborer le Projet d'Accueil Individualisé. Pour les autres enfants le projet d'accueil commence lui aussi à être mis en place avec les familles.

⇒ Tout au long de cet accueil les professionnelles présentes veillent au respect des autres enfants et de leurs espaces, en assurant notamment la sécurité physique et psychique de chacun. Les limites et règles qui conditionnent l'accès à l'espace de vie commencent à être expliqués à l'enfant et à son(es) parent(s) avec leur sens.

2. **La référence** : elle est assurée par deux professionnelles qui vont porter une attention particulière à l'enfant afin de favoriser un lien significatif qui va lui permettre de construire un sentiment de sécurité dans le cadre de l'accueil au multi-accueil et d'avancer dans le processus d'individuation.

- ✓ Cette référence se joue dans la relation directe de l'enfant avec ce binôme de professionnelles qui va organiser l'espace et le temps de façon à lui assurer des moments privilégiés de relation avec l'adulte. Elle se joue aussi dans le portage psychique des enfants par chaque professionnelle qui lui permet de mieux connaître les réactions des enfants qu'elle a en référence et d'intervenir de façon plus appropriée.
- ✓ Mais la référence ne met pas de côté pour autant les autres professionnelles présentes et les enfants du groupe et passe alors par le biais de la verbalisation, de l'intervention constante des adultes et des règles qui régissent le groupe.
- ✓ Il ne s'agit pas d'enfermer l'enfant dans une relation avec un ou deux adultes mais plutôt de lui permettre d'avoir suffisamment confiance dans leurs compétences à répondre à ses besoins pour prendre de la distance et gérer ses besoins d'expérimentation et de relation au-delà de leur présence. Ce qui lui permettra par la suite, dans le cadre de cette première relation positive, d'aller vers d'autres adultes si l'une de ses deux référentes n'est pas disponible.
- ✓ La référence est travaillée régulièrement par les professionnelles notamment pour que certaines actions routinières ne se transforment pas en automatismes et perdent ainsi leur sens dans la relation éducative.

Les professionnelles travaillent également sur l'évolution de cet accompagnement et à l'ouverture de la relation vers d'autres professionnelles, notamment au moment des soins, quand le moment se présente ou pour prévenir une absence non prévue d'un adulte référent.

- ✓ La volonté de l'enfant est aussi prise en compte car il arrive que l'adulte référent qui lui a été désigné initialement ne soit pas celui qu'il aurait choisi. . Aux professionnelles d'adapter le cadre d'accompagnement pour répondre à ses besoins.
- ✓ Le binôme de référence est aussi celui de la famille : il est important pour les parents de savoir qui sera là pour les accueillir le matin ou en fin journée, ce que l'enfant a fait, comment il a vécu sa journée. Le fait que deux adultes en particulier se soient occupés de l'enfant permet de recueillir correctement les informations de sa journée (notamment par le biais du cahier). Cela permet aussi de raconter des petits points de détails qui vont rassurer les parents sur l'accompagnement qui est fait de leur enfant.

3. **La mise en place des outils de communication :**

- ✓ Ouverture d'un cahier individuel pour l'enfant avec prise de notes sur les activités, relations qu'il a mis en place au quotidien et un tableau hebdomadaire synthétique de son développement et son éveil global (physiologique, moteur, relationnel, cognitif, langagier, activités) ;
- ✓ Mise en place d'une feuille de rythme (sommeil/ repas/ soins) pour les nourrissons ;
- ✓ Verbalisation pour étayer la mise en forme de la relation éducative au niveau de l'enfant avec la mise en mot de son quotidien et de ses parents avec des transmissions détaillées de sa journée pour qu'ils puissent l'investir malgré leur absence.

Cette période dite **d'INCLUSION** dure le temps nécessaire à l'enfant pour montrer aux professionnelles présentes qu'il a trouvé sa place dans le groupe et qu'il est prêt à se lancer, à distance, dans des expérimentations ou des relations avec ses pairs ou d'autres adultes du groupe et à se confronter aux règles qui vont avec.

A partir de ce moment-là l'enfant glisse vers l'intégration et commence sa réelle adaptation à l'environnement qui l'entoure. Les deux périodes peuvent se chevaucher un temps.

## **INTEGRATION :**

⇒ Dispositif qui vise à accompagner l'enfant dans la découverte de soi, du matériel, de la relation à l'autre et dans la compréhension des règles et limites de la vie en groupe.

## **Il comprend :**

1. **La prise en compte que l'adaptation est un processus à très long terme** qui demande à l'enfant de comprendre qui il est et ce dont il a besoin. Le sens des règles et des interdits qui lui sont donnés et de se les approprier afin d'accéder à l'autonomie, c'est à dire à la capacité de se poser ses propres règles.
  
2. **La mise en forme d'une verbalisation qui soutient l'apprentissage des codes sociaux :**
  - ✓ Dans la reconnaissance de soi : des mots qui accompagnent l'enfant dans la reconnaissance de ses besoins. Besoins alimentaires, de repos, de mouvements... des mots qui vont aider l'enfant à prendre conscience de ses besoins afin de pouvoir, lui-même y répondre au mieux et se construire dans le respect de ces derniers tout en prenant conscience du rythme du groupe. Ce travail d'élaboration va permettre à l'enfant de poser les bases de sa future vie d'adulte.
  
  - ✓ Dans l'utilisation du matériel : rangement du matériel à sa place, par les adultes et les enfants, pour que chacun puisse le retrouver, respect du matériel et du cadre de l'utilisation ;
  
  - ✓ Dans la relation à l'autre :
    - Gestion de l'attente quand un enfant joue avec un matériel, verbalisation du fait qu'un enfant peut ne pas avoir envie de partager un jeu ou un matériel ;
    - Accompagnement des conflits avec mise en mots des gestes inadéquats et reformulation avec l'enfant pour que petit à petit le langage prenne forme ;
    - Accompagnement des tensions et rappel des interdits sans punition qui touche à l'intégrité de l'enfant mais avec la mise en place de sanctions qui prennent sens et qui permettent à l'enfant de revenir sans crainte de la mise en danger de la relation éducative ;
  
  - ✓ Dans la prise en compte des différentes émotions que l'enfant peut exprimer et leur accompagnement, leur identification la plus fidèle possible, afin qu'elles soient comprises et que celui-ci puisse, petit à petit les gérer seul.
  
3. **L'évolution de la place de la professionnelle :**
  - ✓ Elle va se mettre en retrait tout en continuant son observation et l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes. Elle intervient lorsque l'interaction n'est plus constructive ou à la demande de l'enfant ;

- ✓ Elle ne préjuge ni de ses difficultés ni de ses compétences ;
- ✓ La référence évolue et va se jouer autrement, notamment au niveau du cadre posé par les adultes présents dans une relation éducative équitable qui prend en compte les besoins éducatifs de chaque enfant présent. Un travail particulier de toutes les professionnelles est réalisé sur ce qui peut faire repère pour l'enfant et lui permettre d'anticiper ce qui va se passer ;
- ✓ Les professionnelles se montrent très attentives à adopter elles-mêmes les attitudes ou comportements sociaux attendus dans le groupe ;
- ✓ Les temps d'échanges quotidiens avec la famille sur le vécu de l'enfant et sur son développement global sont maintenus.

#### **4. L'aménagement de l'espace qui favorise :**

- ✓ Le respect du rythme de chaque enfant : comment la préparation des espaces de vie favorise l'autonomie de l'enfant, et comment la posture de l'adulte va pouvoir soutenir l'enfant dans les choix qu'il peut faire au quotidien ;
- ✓ La mise en relation des enfants entre eux ;
- ✓ La possibilité pour un enfant de définir son espace et de décider qu'il ne souhaite pas le partager avec quelqu'un ;
- ✓ Le maintien de la continuité de relation entre les enfants et les professionnelles ;
- ✓ Le libre choix de l'enfant pour un matériel ou pour la réponse à un besoin physiologique (sommeil, alimentation, change)

#### **5. Mise en place de règles de vie :**

- ✓ Adaptées aux niveaux de développement et aux besoins de chaque enfant ;
- ✓ Adressées à chaque enfant en respectant sa capacité de compréhension (sans nier le fait que tous les enfants les entendent et les portent à leur façon) ;
- ✓ En nombre limité au strict nécessaire ;
- ✓ Cohérentes et stables.

#### **6. L'évolution du matériel proposé :**

- ✓ Mobilier : mise à disposition du matériel qui va favoriser son autonomie : literie, matériel alimentaire, aménagement de l'espace de change, accès au sanitaire ...
- ✓ Matériel éducatif : Avec différents degrés de difficulté que l'enfant peut franchir seul. Dans ce matériel éducatif entre en jeu tous les supports du quotidien : évier pour faire sa vaisselle seul, pliage du linge, nettoyage des espaces communs (table, vitre, sol...), possibilité de mettre et défaire la vaisselle du repas et du goûter...
- ✓ Mise à disposition tout au long de la journée de différents matériels de manipulation artistiques et manuelles : peinture, pâte à modeler, ciseaux, gommes, craies grasses...
- ✓ **Introduction du matériel de Vie Pratique ;**
- ✓ Espace moteur ;
- ✓ Autres matériels : construction, engrenage, puzzle, encastrement...

## **CONTINUITÉ :**

- ⇒ Dispositif de liaison pour favoriser la place des familles dans le lieu d'accueil et par conséquent celle de l'enfant et des partenaires susceptibles de l'accompagner dans son éveil ;

## **Il comprend :**

### **1. Des supports écrits :**

Supports écrits de transmissions pour chaque enfant afin de garder une trace de son vécu au quotidien dans la structure : cahier (avec les éléments importants de sa journée - physiologiques, relationnels, moteurs, ludiques, cognitifs...), feuille de rythme hebdomadaire, cahier des transmissions famille/ professionnelles pour les éléments rapportés par les parents sur l'enfant.

- ✓ Ce support est avant tout un outil pour l'équipe, même s'il peut servir de base aux différentes transmissions données au(x) parent(s) par rapport à son (leur) enfant(s) ;
- ✓ Ces écrits peuvent également être utilisés lors des réunions avec les partenaires qui accompagnent le(s) enfant(s) dans des espaces spécialisés ou servir de support de réunion lorsque les membres de l'équipe évoquent des difficultés éventuelles rencontrées par l'enfant (relationnelles, physiologiques, langagières) ou dans son développement moteur.

### **2. Des médiations orales :**

- ✓ Transmissions au moment des prises de postes par les professionnelles ;
- ✓ Transmissions au(x) parent(s) ou de la part du(des) parent(s) concernant le développement de l'enfant dans la structure ou dans son espace familial avec autant que possible la participation de l'enfant à cet échange. Dans l'objectif de la coéducation, l'important étant les liens possibles à faire entre les différents espaces de vie de l'enfant ;
- ✓ Verbalisation auprès de(s) enfant(s) afin de donner du sens aux actions qui sont mises en place pour lui(eux) dans le quotidien afin de lui(leur) permettre d'en être acteur(s).

### **3. Les réunions d'équipe :**

- ✓ Deux réunion mensuelles d'une heure : permet de poser des éléments organisationnels et d'échanger sur le quotidien des enfants afin d'assurer une meilleure coordination de l'accompagnement. Elle peut également permettre d'échanger sur une situation particulière ;
- ✓ Onze réunions pédagogiques de 4 heures par an : permettent d'approfondir un thème en lien avec le projet éducatif par le biais de formation, de conférence...
- ✓ Quatre réunions parents/ équipe par an : permettent aux parents de faire remonter des questions/ problématiques qui pourront être accompagnées d'éléments théoriques et complétées d'échanges afin d'étayer la construction de la parentalité. Elles permettent aussi aux parents d'interroger les pratiques professionnelles en cours et aux professionnelles d'expliquer celles-ci et/ ou une évolution en cours.
- ✓ Quatre temps d'analyse de la pratique accompagnés par une psychologue clinicienne.



## **CONTENANCE :**

- ⇒ Dispositif pour gérer les retrouvailles et séparations quotidiennes, les temps de transitions dans la journée, entre les professionnelles et les enfants ou autour d'activités.

## **Il comprend :**

### **1. L'aménagement de l'espace d'accueil de façon à favoriser :**

- ✓ La disponibilité de l'adulte référent ;
- ✓ La présence des parents dans l'espace d'accueil et une attention fine des professionnelles portée sur le respect du rythme de l'enfant et des parents dans leur capacité à se séparer et à se retrouver ;
- ✓ Les retrouvailles de l'enfant à son rythme avec les autres enfants et l'environnement matériel ;
- ✓ La liberté de l'enfant dans le choix de ses activités.

### **2. L'aménagement de l'espace de vie (intérieur et extérieur) de façon à :**

- ✓ Garantir un contact visuel entre enfant et adulte
- ✓ Garantir la disponibilité de l'adulte référent ;
- ✓ Garantir la présence régulière des parents qui pourront partager du temps avec leur(s) enfant(s) ;
- ✓ Permettre des moments privilégiés entre enfants et adultes ;
- ✓ Favoriser les interactions entre les enfants et la continuité de leur(s) action(s) ;
- ✓ Offrir des espaces où les enfants auront le sentiment d'être isolés ;
- ✓ Eviter les déplacements superflus des adultes ;
- ✓ Offrir à chaque enfant des conditions d'expérimentation riches et sécurisées ;
- ✓ Offrir des espaces moteurs adaptés de manière à assurer la liberté de mouvement et respecter les positions motrices que l'enfant maîtrise sans le restreindre dans ses mouvements ;
- ✓ Adapter le matériel proposé ;
- ✓ Garantir le respect des rythmes de chaque enfant.

### **3. Des espaces de communication :**

- ✓ Entre les familles et les professionnelles qui les accueillent au quotidien ; avec de la part des professionnelles des transmissions qui aident les parents à se représenter la vie de l'enfant pendant leur absence et l'écoute de ce que les parents ont à dire de leur vécu ou de leur questionnement sans préjuger de leurs attentes et sans raccourcis ;
- ✓ Avec les enfants : verbalisation des choses qui se passent pour eux et autour d'eux afin de donner plus de sens à ce qu'ils vivent et/ ou qui permet de faire médiation en cas de conflit ou de situation qui met l'enfant/ les enfants en difficulté. Espace

d'accompagnement à la mise en mot des expériences de chaque enfant afin qu'il puisse petit à petit, dans le processus d'acquisition du langage, parler pour lui.

#### **4. L'aménagement de l'espace physique et psychique :**

- ✓ Les professionnelles chargées de l'accompagnement des enfants vont veiller à ce que le matériel mobilier et éducatif, soit à disposition des enfants et favorisent leur accès et l'éveil des enfants dans un espace sécurisé et mobilisateur ;
- ✓ Les professionnelles vont prendre le temps d'expliquer à chaque enfant ce qui l'entoure et ce qu'elles vont faire avec lui jusqu'à ce que l'enfant montre sa capacité à s'engager seul dans une activité ou une expérimentation ;
- ✓ Les professionnelles référentes vont « porter » l'enfant qu'elles accompagnent dans leur tête, c'est à dire qu'elles vont penser l'organisation et l'accompagnement qu'elles vont lui proposer au-delà des temps de relation directe : rendus écrits de son vécu dans son cahier, échanges au niveau des temps de transmissions entre deux postes, échanges lors des réunions d'équipe. Cela permet de renforcer la cohérence de l'accueil et à l'enfant de trouver sa place à son rythme sans que celui de la collectivité prenne le pas.
- ✓ Les professionnelles vont accorder à l'enfant toute la confiance dont il a besoin pour expérimenter les différents espaces de la pièce de vie. Elles vont également lui accorder de la confiance pour élaborer ses propres choix en ce qui concerne ses temps de sommeil, de repas et de change. Dans ce sens, elles vont l'accompagner de façon à ce qu'il puisse, petit à petit, prendre conscience de ses besoins et trouver par lui-même le meilleur chemin pour y répondre. Ce point-là rejoint la question du respect du rythme des enfants et la question du rythme social et/ ou groupal et ce qu'il engage dans la posture professionnelle.

#### **5. L'accompagnement dans la prise de conscience de soi avec :**

- ✓ L'accueil, la reconnaissance et l'accompagnement des émotions de l'enfant et des autres enfants, pour l'aider à se construire dans la relation à l'autre et pas contre l'autre.
- ✓ L'accompagnement des enfants dans le décodage de leurs émotions, afin qu'elles puissent exister dans la réalité de ce qu'elles sont et pas dans les projections de valeurs ou de sentiments, des interprétations arbitraires ou d'éventuels préjugés sociaux ou culturels de l'adulte ;
- ✓ L'utilisation d'une verbalisation qui interroge l'enfant et qui respecte sa place et son intimité mais qui sait aussi reprendre le cadre des règles fermement et positivement de façon à aider l'enfant à élaborer une représentation du comportement attendu ;
- ✓ Le maintien du cadre qui structure dans le respect de l'expression de la frustration ou de la colère ;
- ✓ Le maintien de la personnalisation de l'accompagnement de l'enfant et de ses activités ;
- ✓ L'utilisation des signes, des expressions que l'enfant a pu montrer depuis le début de son accueil pour l'aider à gérer les moments de mal être (avec si besoin l'utilisation des supports écrits relevés pour chaque enfant) ;
- ✓ La valorisation des démarches spontanées de l'enfant ;

- ✓ L'attention des adultes à leurs comportements entre eux dans la transmission des codes de conduites socialement acceptables ;
- ✓ Dans les moments de soins (change, repas, sommeil) : la professionnelle agit en concordance avec l'enfant et aménage des moments privilégiés de relation individuelle pendant lesquels elle laissera un maximum d'initiative à l'enfant. Pour favoriser cela elle doit :
  - Ajuster son intervention aux mouvements et initiatives de l'enfant ;
  - Solliciter sa collaboration ;
  - Prévenir l'enfant de ce qu'elle entreprend ;
  - Attendre une réponse de l'enfant ;
  - Répondre à ses sollicitations.

### **LA COÉDUCATION :**

- ⇒ Dispositif pour mettre en place une relation éducative entre les familles et les professionnelles du multi-accueil et la consolider au quotidien ;
- ⇒ Celui-ci commence pendant la période de familiarisation ;
- ⇒ Se poursuit au cours des accueils quotidiens ;
- ⇒ Il concerne toutes les professionnelles du multi-accueil ;

### **Il comprend :**

- ✓ La reconnaissance par les professionnelles que chaque parent, quel qu'il soit, occupe pour son enfant une position unique et irremplaçable, avec une connaissance unique de son enfant ;
- ✓ L'établissement d'un dialogue bienveillant et respectueux ;
- ✓ La prise en compte de la place de chacun (professionnelle et famille) dans la vie de l'enfant et le respect de celle-ci ;
- ✓ La prise en compte et le respect des demandes éducatives des parents tout en étant capable de présenter les choix éducatifs du lieu d'accueil et de prendre le temps de les expliciter en réponse à la demande des parents ou quand une situation le requiert ;
- ✓ Le rappel des règles qui concernent directement le bien être de l'enfant à tous les adultes présents dans l'espace de vie ;
- ✓ Des temps de rencontre en groupe (réunions parents/ équipe) ou individuel ;
- ✓ La prise en compte de manifestation de méfiance des familles vis à vis du multi-accueil et l'organisation de rencontres permettant une discussion avec la famille concernée pour trouver des pistes d'apaisement, le cas échéant avec le recours d'un tiers pour comprendre les tensions.

### **ORGANISATION DE L'ESPACE LUDIQUE ET DE MANIPULATION**

- ⇒ Dispositif proposé pour toutes les activités mises à disposition des enfants, avec comme objectif d'accompagner l'enfant dans ses découvertes, ses désirs d'expérimentation, de manipulation, afin de lui permettre de compléter les découvertes culturelles qu'il peut faire dans le cadre familial.

⇒ **Dans la relation enfant/ professionnelle et enfant/ enfant :**

1. **La mixité des âges :** permet une plus grande richesse à la fois dans la relation et dans les expérimentations ;  
L'observation des enfants entre eux leur apporte des bases solides dans la manipulation des différents supports pédagogiques et les amène à renforcer cette capacité d'entraide qu'ils ont naturellement.
2. **L'activité autonome :** laisser le choix et le temps. On appelle activité autonome le temps où l'enfant n'est pas interrompu et peut effectuer ses tâches à son rythme ;
  - ✓ Chaque enfant est libre de choisir ses activités, parmi du matériel qui a été pensé et prévu pour répondre à ses besoins ;
  - ✓ La possibilité pour l'enfant de poursuivre l'activité aussi longtemps qu'il le souhaite lui permet de satisfaire ses intérêts profonds et offre le temps nécessaire à la construction de l'intelligence, selon son propre rythme ;
3. **La liberté :** concerne la liberté de choix des activités, de mouvement et d'expression. Mais pour que cette liberté puisse se dérouler de façon cohérente pour tous les enfants présents, un cadre est posé afin de permettre au groupe de vivre ensemble dans le respect des autres, des différences, des divers rythmes, du matériel... ;
4. Le respect du temps de l'enfant et de ce qu'il est en train de faire. Ce qui demande à la professionnelle qui doit interrompre une activité de le faire en reconnaissant son importance pour l'enfant. Cela concerne également le respect du rythme physiologique des enfants. Les temps de sommeil, de repas et de change doivent être préservés du rythme groupal afin de respecter le rythme de chaque enfant. Pour favoriser ce respect les enfants seront accompagnés dans la reconnaissance de leurs besoins par le biais d'une verbalisation qui invite individuellement à se rendre compte du besoin plutôt qu'à diriger celui-ci.

⇒ **Dans l'aménagement de l'espace :**

1. Installation du matériel et du mobilier de manière accessible aux enfants dans le respect de leur développement pour leur permettre d'initier et/ ou de développer une activité seul ou avec d'autres ;
2. Respect de chaque chose à sa place afin que les enfants puissent retrouver facilement le matériel dont ils ont besoin ce qui leur permet de se structurer ;
3. Organisation de l'espace moteur : nous partons du travail élaboré par Emmi Pikler, avec différents points qui posent une base à l'accompagnement des professionnelles par rapport à l'enfant :
  - ✓ Le processus de développement du bébé : pour E. Pikler, il est programmé et se déroule spontanément, dans un ordre donné, il n'est pas nécessaire de lui apprendre ;
  - ✓ L'intérêt naturel du bébé, son plaisir d'exercer une activité spontanée et sa faculté à se saisir des possibilités offertes par son développement sensori-moteur. Il va à l'aventure et n'a pas de but défini ;

- ✓ L'importance du regard porté par l'adulte sur ce que fait l'enfant et le respect de l'ordre dans ses apprentissages ;
  - ✓ Aménagement de l'espace : lien étroit entre l'aire des soins (sécurité affective), l'aire de l'exercice de son activité par lui-même et l'aire de repos et de sommeil ;
  - ✓ Nous proposons aux enfants des espaces moteurs qui lui permettent de mettre son corps au travail dans le respect de sa liberté de mouvement.
4. Organisation de l'espace extérieur : aménagement du jardin de façon à ce que les enfants puissent y mener des activités quand ils le souhaitent.

⇒ **Dans le matériel proposé :**

1. Choix d'un matériel diversifié : qualité, forme, couleurs, tailles, poids, textures, portées symboliques, valeurs culturelles :
  - ✓ Livres,
  - ✓ Supports d'activités manuelles,
  - ✓ Supports musicaux,
  - ✓ Espace de manipulation d'eau,
  - ✓ Supports moteurs.
  
2. Mise à disposition du mobilier correspondant au stade de développement de chaque enfant et à ses capacités d'expérimentation.
  
3. Matériel Montessori :
 

Ce matériel propose aux enfants une manipulation riche et variée, à graduation dans la difficulté ; partant d'une manipulation à une entrée, l'enfant va petit à petit apprendre à gérer plusieurs difficultés en même temps, toujours avec le principe de l'autocorrection de l'erreur, avec l'intervention de la professionnelle uniquement si l'enfant en fait la demande ;

  - ✓ Matériel petite enfance : ce matériel est proposé aux enfants dès 3 mois. Comme tout le matériel Montessori il a une fonction bien précise et une seule. Cet élément correspond tout à fait au besoin du très jeune enfant. Cela lui permet de se concentrer sur une information à la fois et d'intégrer les éléments donnés par cet objet de façon plus précise.
  - ✓ Matériel de vie pratique : Ce matériel l'invite à agir, à accomplir un vrai travail dans un but réel, déterminé et facile à atteindre. Les exercices correspondants sont liés avec les fonctions de la vie courante ce qui permet la répétition et donc le perfectionnement. Ce matériel de vie pratique, ainsi que les exercices, sont sortis de leur contexte pour une meilleure compréhension du mouvement à effectuer.
  
4. Exploitation des ressources du quartier avec des sorties dans les boutiques proches.
  
5. Sorties organisées à l'aquarium, à la BFM, ...
  
6. Participation à des rencontres culturelles et artistiques proposées à Limoges.

⇒ Rôle des professionnelles :

1. Réfléchir à la manière d'accueillir les enfants dans le lieu. Leur rôle est de préparer la salle, installer le matériel, ranger, observer, guider les enfants sans s'imposer. Leur attention se porte sur les réussites et sur les échecs, car les deux ont de l'importance dans le développement des enfants. Ces derniers peuvent être accompagnés si l'enfant en montre le besoin.  
Au niveau du rythme physiologique, il s'agit d'accepter que l'enfant puisse ne pas coller au rythme que l'adulte a imaginé pour lui et prendre le risque que l'enfant ne dorme pas « bien » ou ne mange pas « bien », ce qui amène à réfléchir au bercement et au fait de faire manger un enfant qui mange seul. A nouveau la place de l'observation dans l'étayage de l'accompagnement est primordiale, car respecter la place de l'enfant dans ses choix et ne pas faire à sa place n'empêche pas la mise en place du portage, du bercement et de l'accompagnement au repas, et ce quel que soit l'âge de l'enfant.
2. Garantir l'ambiance de la salle : les professionnelles sont garantes du calme et de l'atmosphère qui vont permettre aux enfants de développer leur concentration. Elles parlent bas, chuchotent quand elles s'adressent aux enfants, se rapprochent de l'enfant à qui elles ont besoin de parler. Naturellement l'enfant se met au même ton et apprend à réguler sa façon de s'adresser à l'autre. Ceci concerne également les parents lors des différents temps d'accueil.
3. Veiller à adopter un langage correct, riche et adapté à l'enfant ;
4. Accompagner les enfants pour que chacun ait le sentiment d'avoir une place particulière quand il fait son activité tout en favorisant la conciliation des enfants entre eux.